



N° 2024_059

AFFAIRES GÉNÉRALES – Mise à jour des tarifs du cimetière - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 28 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 juillet 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Carl LEQUERTIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, et Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Carl LEQUERTIER Bruno GUITTARD
Sébastien GALERON Pascal FOULON
Joël GIRARD Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération n° 2023_054 en date du 9 juin 2023 relative à la fixation des tarifs des services municipaux pour l'année scolaire/civile suivante ;

Vu la délibération n° 2024_048 en date du 3 juin 2024 relative à la fixation des tarifs des services municipaux pour l'année scolaire/civile suivante et la proposition de séparer les décisions selon les différents services ;

Considérant que chaque année, un calendrier d'adoption des tarifs municipaux est proposé pour davantage de lisibilité dans l'intérêt des familles et des différents usagers ;

Considérant l'augmentation des coûts de fonctionnement ainsi que le taux d'inflation actuel qui impactent considérablement le budget de la commune ;

Considérant que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année n+1 jusqu'au 31 décembre de ladite année pour le cimetière et que par conséquent les nouveaux tarifs sont votés en juillet 2024 pour une application du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

Considérant les projets et tableaux présentés ci-après ;



Tarifs du Cimetière pour l'année civile 2025 :

Sépultures	Tarifs 2024	Tarifs 2025
30 ans	125€	135€
50 ans	185€	195€
Columbariums		
30 ans	570€	600€
50 ans	785€	825€
Cavernes		
30 ans	460€	485€
50 ans	675€	710€

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'APPROUVER les grilles de tarifs liées au cimetière pour l'année civile 2025 telles qu'elles sont ci-dessus présentées ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble de ces tarifs et à signer tous les documents afférents à cette révision tarifaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **11 JUIL. 2024**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **15 JUIL. 2024**
Et de l'affichage le **15 JUIL. 2024**

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

